

AIDES À LA RÉALISATION D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

jusqu'à 6 000€ par logement !

Bénéficiez des aides de Colmar Agglomération et Vialis pour la rénovation énergétique de votre logement, en 6 étapes ;

Étape 1

Contacter l'Espace
INFO ÉNERGIE



Étape 2

Choisir un artisan RGE *



Étape 3

Signer le contrat
du dispositif



Étape 4

Signer le devis retenu



Étape 5

Faire réaliser
les travaux



Étape 6

Déposer le dossier
complet chez Vialis



dans un délai de 6 mois à compter de la facturation

* Reconnu Garant de l'Environnement

Plus d'informations auprès de votre Espace INFO - ENERGIE (EIE)

32 cours Sainte-Anne, 68004 Colmar Cedex

☎ 03 69 99 55 68 ✉ agglo-colmar@eie-grandest.fr

pour une maison individuelle ou un logement (dans un immeuble collectif)

seuils travaux éligibles	plafond unitaire de l'assiette de calcul	taux de l'aide « travaux seul »	taux de l'aide « bouquet de travaux »	Aide maximale
fenêtres	300€/menuiserie	15%	25%	1500€
isolation toits	50€/m ²	30%	30%	3000€
isolation murs	50€/m ²	30%	30%	3000€
isolation planchers	50€/m ²	30%	30%	3000€
chaudière*	2000€/chaudière	10%	10%	200€
PAC eau-eau	4000€/PAC	10%	10%	400€
part versée par Vialis (40%)				2400€
part versée par Colmar Agglomération (60%) au titre de la commune adhérente à la date de facturation des travaux				3600€
				Total 6000€

* chaudière individuelle à haute performance énergétique gaz naturel

■ Démarches et conditions principales pour bénéficier de ces aides

Être un particulier, syndic professionnel (hors bailleurs sociaux) ou bénévole agissant pour le compte de particulier(s) (fournir le SIREN) ou une Société Civile Immobilière (SCI) non soumise à l'impôt sur les sociétés (fournir le SIREN) dont le logement à rénover se situe sur une des communes de Colmar Agglomération ou desservie en gaz naturel par Vialis.

■ Niveaux de performance à respecter

matériaux d'isolation thermique des parois opaques	caractéristiques et performances
planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert	$R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
murs en façade ou en pignon	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
toitures terrasses	$R \geq 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
planchers de combles perdus	$R \geq 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
rampants de toitures	$R \geq 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

matériaux éligibles	caractéristiques et performances
fenêtre et porte-fenêtre	$U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,36$
fenêtre de toiture	$U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \leq 0,36$
chaudière gaz (HPE) + régulateur	Etas $\geq 90\%$ + régulateur classe IV mini
pompe à chaleur eau/eau	Etas $\geq 126\%$ à basse température Etas $\geq 111\%$ à moyenne et haute température